

Biodiversité et secteur agroalimentaire: défis et enjeux

Laura Sommer¹, Eric Wiedmer² et François Pythoud¹

¹Office fédéral de l'agriculture OFAG, 3003 Berne, Suisse

²Gruner SA, 4020 Bâle

Renseignements : François Pythoud, françois.pythoud@blw.admin.ch



Figure 1 | Les secteurs multifonctionnels de l'agriculture et de la sylviculture ont une incidence sur l'homme et la nature. (Photo: OFAG)

Notre environnement est en danger, soumis à une exploitation toujours plus intensive et trop peu durable de ses ressources naturelles - malgré les progrès réalisés. La biodiversité, dont l'alimentation et l'agriculture sont tributaires, est également menacée. C'est ce que montre le rapport suisse sur la biodiversité, présenté par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en avril 2015.

Le réchauffement climatique, l'érosion des sols, les émissions excessives d'azote et l'usage incorrect des pesticides constituent un des défis majeurs qui compromettent le rôle joué par les écosystèmes dans le cycle de l'eau et le cycle des éléments nutritifs. Cette évolution insidieuse menace en particulier notre sécurité alimentaire, qui dépend autant de la biodiversité que du fonctionnement des écosystèmes.

La biodiversité désigne la variété des formes de vie sur la Terre. Elle est essentielle au développement social et économique de nos sociétés, et tout simplement à la survie de l'humanité. La notion de biodiversité, pour ce qui concerne l'alimentation et l'agriculture, recouvre la variété des formes de vie intervenant dans les systèmes de production agricoles et sylvicoles ainsi que les écosystèmes aquatiques. Elle englobe la variété des espèces animales, des espèces végétales et des microorganismes qui s'y trouvent, ainsi que la richesse que ceux-ci représentent sur le plan génétique. Or, la biodiversité subit le contrecoup des activités humaines et des phénomènes naturels.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a déclaré que la préservation de la biodiversité et l'exploitation durable des ressources tirant parti de cette biodiversité relevaient de la responsabilité de toutes les nations. C'est pourquoi elle a

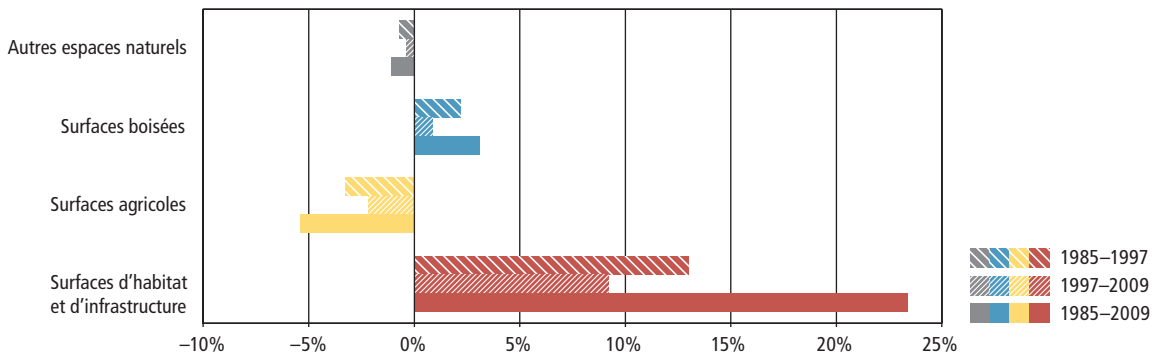


Figure 2 | Utilisation du sol pendant les périodes d'observation, 1985-2009 (OFS 2015).

décidé de publier en 2017 un rapport global sur la question. Ce document sera élaboré principalement sur la base des rapports émanant des pays membres de l'organisation.

Etat de la biodiversité en Suisse

Le rapport suisse sur la biodiversité a été rédigé conjointement par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), avec le concours de plusieurs autres offices fédéraux, d'inter-professions et d'organisations non gouvernementales.

Ce document, présenté à la FAO en avril 2015, fait état des menaces qui planent sur la biodiversité dans notre pays.

1. Entre 1985 et 2009, 15 % des terres ont connu un changement d'affectation. Durant cette période, l'agriculture a perdu chaque seconde 1,1 m² de sol (OFS 2014). L'amenuisement de la surface réservée à l'agriculture s'explique d'une part par l'aggravation

du mitage du territoire et, d'autre part, par l'abandon d'exploitations agricoles proches du seuil de rentabilité.

2. La pollution des eaux, des sols et de l'air reste problématique, malgré les efforts significatifs déployés pour la réduire. Cette pollution compromet notamment la résilience des écosystèmes. Certes, d'importants succès dans la réduction de la teneur en phosphore des eaux des lacs et des cours d'eau doivent être signalés (Rapport du Conseil fédéral 2015). Néanmoins, les fortes émissions d'ammoniac d'origine agricole (causées surtout par le stockage et l'épandage du lisier) entraînent à grande échelle une fertilisation excessive des écosystèmes et polluent tant les eaux que les forêts, les prairies, les alpages et les marais, sans oublier l'air. Dans ces sols saturés d'éléments nutritifs (en particulier d'azote, de phosphore et de composés de potassium), la variété des espèces végétales régresse de façon générale. >

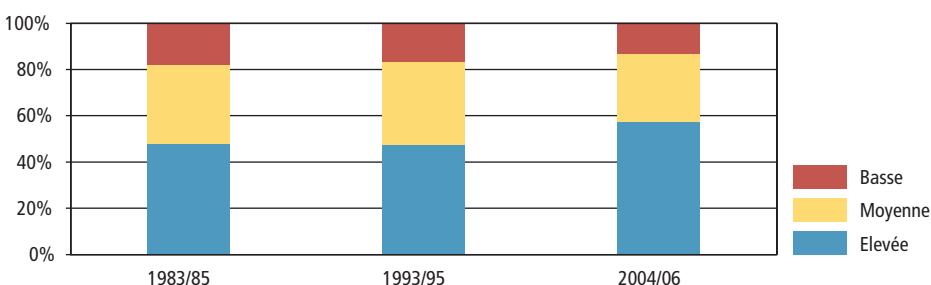


Figure 3 | Qualité écologique de la forêt – aptitude des peuplements forestiers à servir d'habitat pour les animaux et les plantes (OFS 2014).



Figure 4 | Les consommateurs contribuent au développement économique des régions en achetant des produits locaux. (Photo: Biosphäre Entlebuch)

3. Les espèces invasives ont un impact encore limité, bien que tangible, sur l'agriculture et la sylviculture. Il faut cependant s'attendre à ce que le problème s'aggrave, compte tenu du changement climatique. Les écosystèmes aquatiques tels que ceux des cours d'eau, et avec eux la flore et la faune indigènes, sont aujourd'hui déjà sérieusement menacés par les espèces invasives.

Mesures mises en œuvre

Le plan d'action national visant à préserver les ressources phytogénétiques a permis de déployer des efforts couronnés de succès pour sauvegarder la diversité génétique des plantes cultivées. De façon analogue, un plan d'action national visant à préserver les ressources zoogénétiques a été mis en œuvre sous les forces conjuguées des organisations d'éleveurs, des pouvoirs publics et d'organisations non gouvernementales. La Suisse a ainsi posé les bases d'une action efficace.

De même, l'action menée pour conserver la biodiversité dans les zones forestières est un succès. La qualité écologique des forêts s'est améliorée ces dernières décennies pour atteindre un niveau élevé par rapport à d'autres écosystèmes. En effet, près de 80 % des plantations d'arbres de la forêt suisse sont régénérées naturellement, une valeur record parmi les pays d'Europe occidentale (Brändli 2010).

Par contre, les rives des 14 000 km de cours d'eau du pays présentent des formes qui ne sont pas assez favorables à la préservation et au développement de la biodiversité aquatique. L'exploitation intensive des sols, pratiquée dans le passé, s'est accompagnée de vastes aménagements structurels bouleversant le cours des eaux de surface. Mais après la révision de la loi fédérale sur la protection des eaux, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2011, les cantons ont mis au point pour la fin de l'année 2014 un plan stratégique visant, par un travail de longue haleine, à revitaliser les cours d'eau. Il s'agit de rendre leur forme naturelle à quelque 4 000 km de ruisseaux, de torrents et de rivières.

Conclusions

Le rapport national montre que des efforts considérables ont été déployés pour garantir une exploitation des ressources naturelles qui préserve la biodiversité selon les principes du développement durable. Ces informations permettent de tirer les conclusions suivantes:

- La préservation de la biodiversité au sens large est une mission qui touche plusieurs domaines. Cette volonté s'inscrit fortement dans la réflexion qui préside au développement des politiques sectorielles de base en Suisse. Mais la réalisation d'un tel objectif suppose une large participation de groupes d'intérêt à l'élaboration, à l'acceptation et à l'application de tels programmes.

- Principale utilisatrice du sol, l'agriculture assume une responsabilité importante pour garantir l'offre en nourriture, préserver la biodiversité, le climat, l'eau et le sol, et pour maîtriser la pollution atmosphérique. Le concept de la multifonctionnalité de l'agriculture a vu le jour en 1988, à la faveur de l'inscription des surfaces de compensation écologique dans la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage. Une grande majorité de l'électorat et des cantons ont accepté d'ancrer le rôle multifonctionnel de l'agriculture dans la Constitution fédérale, à l'article 104 (en 1996). C'est ainsi qu'a été donné le coup d'envoi de la nouvelle loi sur l'agriculture, marquant, au niveau du contenu et de la forme, un tournant décisif dans la politique agricole suisse, remaniée ensuite au fil des ans. Les questions environnementales et la biodiversité ont fait l'objet d'une attention accrue dans cette politique, comme le montrent les moyens déployés pour inciter les particuliers et les entreprises à préserver le paysage et les ressources naturelles, et à utiliser ces dernières efficacement.
- La notion de multifonctionnalité est intégrée dans la Politique forestière 2020, qui tient compte des aspects écologiques, tels que la récolte de bois, la biodiversité, et la forêt comme espace de loisirs et de détente.
- La gestion de la pêche, qui repose sur une gestion intégrée des eaux obéissant aux principes du développement durable, permet, par la revitalisation des cours d'eau, de concilier la sauvegarde d'espèces de poissons et la protection contre les risques naturels.

- La Stratégie Biodiversité Suisse définit des objectifs favorisant une biodiversité riche et résiliente ainsi que la préservation des services écosystémiques sur le long terme.

La politique suisse s'est ainsi donné les moyens de sauvegarder la biodiversité et le paysage, mais aussi d'en tirer parti durablement. Il subsiste cependant encore des lacunes à combler, comme le montre la nécessité d'améliorer la coopération intersectorielle et de renforcer la sensibilisation de l'ensemble de la population pour pouvoir appliquer les quatre politiques précitées. Les parcs naturels d'importance nationale pourraient, par exemple, offrir la possibilité d'exploiter des synergies à l'échelon local.

Le caractère multifonctionnel de l'agriculture est considéré comme un atout en Suisse, mais aussi à l'étranger. En 2011, la FAO a souligné que les pratiques agricoles devront, dans les quarante prochaines années, devenir plus souples, plus multifonctionnelles et être capables de faire face aux situations nouvelles et aux incertitudes. Les mesures d'information et de sensibilisation permettront de faire accepter et d'ancrer auprès d'un large public les pratiques respectueuses de la biodiversité, tout en insistant sur l'importance des rapports entre la multifonctionnalité de l'agriculture, la biodiversité et la santé des êtres humains (FAO et PAR 2011). ■

Bibliographie :

- Brändli U.-B., 2010: Inventaire forestier national suisse. Résultats du troisième inventaire 2004–2006, Birmensdorf, Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL, Berne, Office fédéral de l'environnement, OFEV. 312 p.
- Office fédéral de l'agriculture (OFAG), 2015: Rapport agricole 2014, 320 p.
- Office fédéral de la statistique (OFS), 2014: Agriculture suisse. Statistique de poche 2014, 35 p.
- Office fédéral de l'environnement (OFEV), 2014: La biodiversité en Suisse. Résumé du Cinquième rapport national remis au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Berne, Office fédéral de l'environnement, 20 p.
- Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) and the Platform for Agrobiodiversity Research (PAR), 2011: Biodiversity for Food and Agriculture – Contributing to Food Security and Sustainability in a changing World, 78 p.
- Rapport du Conseil fédéral, 2015 : Environnement Suisse 2015, 144 p.